



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE DE SACLAY

91400 SACLAY

CONSEIL MUNICIPAL DU 6 SEPTEMBRE 2006

<u>Date de convocation</u> :	31 août 2006	Nombre de conseillers
<u>Date d'affichage</u> :	31 août 2006	en exercice = 23
		présents = 15
		votants = 19

L'an deux mil six, le six septembre à 20 h 45, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Georges SZYMKOWIAK, Maire.

Étaient présents :

Madame Anny BRIZARD, Madame Annie CADORET, Monsieur Philippe CHEVRETEAU, Monsieur Jean Jacques DEBRAS, Monsieur Jacques LAUREAU, Monsieur Michel LE GOFF, Mademoiselle Gaëlle LE GOFF, Monsieur Maurice OLIVERO, Mademoiselle Melinda PAUTONNIER, Monsieur Gérard PETIT, Monsieur Bruno RICCI, Monsieur Marc RIZZO, Madame Annick SCHIFFENBAUER, Monsieur Georges SZYMKOWIAK, Monsieur Pierre TOUBOUL

Absents excusés :

Madame Françoise BACH a donné pouvoir à Monsieur Maurice OLIVERO
Monsieur Jean Louis GAUTIER a donné pouvoir à Monsieur Jacques LAUREAU
Monsieur LAURENT Guy a donné pouvoir à Madame Annick SCHIFFENBAUER
Monsieur Didier PRIARONE a donné pouvoir à Monsieur Georges SZYMKOWIAK
Monsieur Claude CORMERY, Madame Viviane GINIAUX, Monsieur Jean Claude MAUGIS
Madame Odile ROGER

Monsieur Jean Jacques DEBRAS a été élu secrétaire de séance.

L'ordre du jour de la séance :

Affaires générales :

1. Adhésion de la commune de Versailles au SIAVB.
2. Projet d'exposition INRAP.
3. Changement de durée de concession pour des emplacements du cimetière.
4. Projet de convention de mise à disposition des services de la CAPS relative à l'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation du sol.

Finances – marchés publics :

5. Avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre relatif à l'extension et restructuration du groupe scolaire du Val d'Albian.
6. Indemnités de conseil 2006 du comptable de la commune.
7. Tarifs de la restauration scolaire

- QUESTIONS DIVERSES

- INFORMATIONS DIVERSES

- Installation d'un distributeur de billets
- Logements sociaux Rue de Palaiseau

Monsieur le Maire précise des modifications de l'ordre du jour, à savoir la suppression du point n°4 et l'ajout d'une délibération sur la vente d'un terrain communal au 5 rue de Palaiseau.

Le Conseil Municipal accepte les modifications de l'ordre du jour.

LECTURE DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 21 JUIN 2006.

Le procès-verbal de la séance du 21 juin 2006 a fait l'objet d'une lecture publique. Sa rédaction a été approuvée à l'unanimité, sans observation.

1) ADHESION DE LA COMMUNE DE VERSAILLES AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR L'ASSAINISSEMENT DE LA VALLEE DE LA BIEVRE (SIAVB).

Monsieur Jacques LAUREAU expose à l'assemblée que la demande d'adhésion de la Commune de Versailles au SIAVB s'explique par le fait qu'une partie importante du territoire de cette commune (quartier de Satory) est située sur le bassin versant de la Bièvre.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 5211-18 et L 5211-20,

Vu la demande d'adhésion au SIAVB exprimée par la commune de Versailles,

Considérant qu'une partie importante du territoire de cette commune (quartier de Satory) est située sur le bassin versant de la Bièvre et devrait connaître un important développement dans un avenir proche,

Vu la délibération du Comité Syndical du SIAVB en date du 29 juin 2006,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

1 – Approuve l'adhésion de la Commune de Versailles au SIAVB à compter du 1^{er} janvier 2007,

2 – Autorise le Maire ou son représentant à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

2) PROJET D'EXPOSITION INRAP (Institut National de Recherches Archéologiques Préventives).

Monsieur Georges SZYMKOWIAK précise à l'assemblée que le projet d'exposition INRAP est de proposer une opération itinérante intitulée : « Matière à fouilles, fouilles dans la matière » visant à faire partager les résultats des fouilles archéologiques effectuées sur le Plateau de Saclay ces dernières décennies, et en particulier celles du Val d'Albian, avec tout l'apport historique qui en découle, mais aussi de montrer le développement de nouvelles technologies pour l'étude de ces objets témoins du passé,

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des Communes,
Vu la loi n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'intérêt porté par les communes environnantes du Plateau de Saclay,

Considérant que ce projet s'inscrit dans le parcours historique de 2000 ans du Plateau de Saclay,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

1 - Autorise le maire à procéder à un accord de partenariat avec INRAP (Institut National de Recherches Archéologiques Préventives) pour que ce projet puisse se concrétiser,

2 – Autorise le maire à poursuivre les contacts avec tous les partenaires potentiels associés au projet d'exposition intitulé « Matière à fouilles, fouilles dans la matière »,

3 – Dit que la participation financière de la ville de Saclay s'établira au vu des propositions de INRAP,

4 – Précise que le montant de la subvention allouée n'excédera pas 3.000 €

5 – Dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget supplémentaire

3) CHANGEMENT DE DUREE DE CONCESSION DE CERTAINS EMPLACEMENTS DU CIMETIERE.

Monsieur Georges SZYMKOWIAK indique à l'assemblée qu'il convient de modifier la durée de certains emplacements de concession de 50 ans en trentenaire pour assurer une bonne gestion des emplacements du cimetière.

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2223-13 et L 2223-14,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

1 – Approuve le changement de durée à 30 ans de concession pour les emplacements suivants : n°111 – 110 – 132 – 133 actuellement à 50 ans.

2 – Autorise le maire ou son représentant à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

4) PROJET DE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DES SERVICES DE LA CAPS RELATIVE A L'INSTRUCTION DES AUTORISATIONS ET ACTES RELATIFS A L'OCCUPATION DU SOL.

Point supprimé de l'ordre du jour.

5) AVENANT AU MARCHÉ DE MAÎTRISE D'ŒUVRE RELATIF A L'EXTENSION ET RESTRUCTURATION DU GROUPE SCOLAIRE DU VAL D'ALBIAN.

Monsieur Georges SZYMKOWIAK expose à l'assemblée que les évolutions du projet en phase APD intégrant la nécessité de préserver la rigole, les interfaces avec la ZAC et les demandes de la maîtrise d'ouvrage ont porté le coût prévisionnel définitif des travaux à 3.864.007,00 € H.T., le taux de rémunération a été ramené à 9,4 % donnant un forfait de rémunération définitif à 363.216, 65 € H.T.

Vu que le marché de la ZAC de la Mare aux Saules nécessite l'extension et la restructuration du groupe scolaire du Val d'Albian,

Vu que le marché de maîtrise d'œuvre a été attribué à Monsieur Alexandre LEVANDOWSKY, architecte DPLG à l'issue d'un concours d'architecte (délibération n°2003.05.14-08 du 14 mai 2003),

Vu que le montant de la rémunération prévisionnelle du maître d'œuvre déterminé en phase esquisse était de 10% du coût prévisionnel des travaux estimé à 2.424.749,00 € H.T. soit 242.475,00 € H.T.,

Considérant qu'il est donc nécessaire d'établir un avenant au contrat de maîtrise d'œuvre du 26 mai 2004 entre la commune et Monsieur Alexandre LEVANDOWSKI,

Considérant que la commission d'appel d'offres réunie le 11 juillet 2006 a accepté cette proposition,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

1 – Autorise le maire ou son représentant à signer l'avenant n°1 avec l'architecte maître d'œuvre Monsieur Alexandre LEVANDOWSKI pour un coût prévisionnel définitif des travaux de 3.864.007,00 € H.T. et un forfait de rémunération de 363.216,65 € H.T. (434.407,11 € T.T.C.)

2 – Dit que les crédits nécessaires sont inscrits à l'article 2313 du budget 2006.

6) INDEMNITE DE CONSEIL DU COMPTABLE DE LA COMMUNE.

Monsieur Georges SZYMKOWIAK précise à l'assemblée que le montant maximal de l'indemnité est calculé à partir d'un barème prenant en compte la moyenne annuelle des dépenses budgétaires des trois dernières années, et qu'il y a lieu d'attribuer cette indemnité à Monsieur THIRON Christian, Trésorier Principal de BIEVRES, comptable de la Commune au titre de l'année 2006.

Vu les arrêtés interministériels du 16 Décembre 1983 et du 12 juillet 1990 fixant les conditions d'attribution de l'indemnité de conseil prévue par le décret du 19 Novembre 1983 au bénéfice des Receveurs des Etablissements publics locaux,

Considérant qu'en application de ce barème, le montant maximal de l'indemnité de conseil qui pourrait être allouée à Monsieur THIRON est de **809.14€ brut soit 738.26€ net**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 15 voix pour et 4 abstentions (M. CHEVRETEAU, M. OLIVERO (Mme BACH pouvoir à M. OLIVERO), M. RIZZO)

1 – Fixe l'indemnité de conseil du Comptable Public pour l'année 2006 à 809,14 € brut soit 738,26 € net.

2 – Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif.

7) TARIFS DU RESTAURANT SCOLAIRE – ANNEE SCOLAIRE 2006 / 2007.

Monsieur Pierre TOUBOUL indique à l'assemblée que lors de sa séance du mois de juin, le conseil municipal avait délibéré en fixant le tarif de la restauration scolaire en fonction d'une augmentation fixée par arrêté ministériel. Hors un décret du 29 juin 2006 supprime l'encadrement du prix par arrêté ministériel et fixe la limite du prix du repas au coût de revient de la restauration scolaire.

Vu la délibération n° 47 du Conseil Municipal en date du 26 Juin 2002,

Vu la délibération n°2006-21-06/02 du Conseil Municipal en date du 21 juin 2006 fixant le tarif en fonction de l'arrêté ministériel fixant la limite de l'augmentation des prix,

Vu le décret n°2006-753 du 29 juin 2006 relatif aux prix de la restauration scolaire pour les élèves de l'enseignement public,

Considérant que l'inflation s'élève à 1,9%

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

1 – abroge la délibération n°2006-21-06/02 sur les tarifs de la restauration scolaire pour l'année scolaire 2006-2007,

2 – autorise le Maire à augmenter de 1,9% le montant des tarifs du restaurant scolaire,

3 – demande au Maire de prendre la décision correspondante,

4 – demande au Centre Communal d'Action Sociale de la Commune d'étudier le cas des familles saclaysiennes en difficultés financières passagères en vue de leur venir en aide au moyen des quotients familiaux adaptés à cet effet,

5 – dit que les recettes seront encaissées à l'article 7067 du Budget 2006/2007,

6 – autorise le Maire ou son représentant à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

8) VENTE D'UN TERRAIN COMMUNAL – 5 RUE DE PALAISEAU, CADASTRE ZN N°12.

Monsieur Georges SZYMKOWIAK précise à l'assemblée que le prix de vente est établi en fonction de la destination des bâtiments, soit un projet de construction de 33 logements sociaux environ et une loge

Vu la loi SRU n°2000-1208 du 13 décembre 2000 modifiée,

Vu le code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi 2006-872 du 13 juillet 2006 portant engagement national pour le logement,

Vu la demande d'estimation des domaines en date du 3 juillet 2006 restée sans réponse de leur part,

Vu l'acquisition du terrain communal sis 5 rue de Palaiseau, cadastre ZN n°12 en date du 15 janvier 1992 afin de mettre en place sa politique de l'habitat social,

Vu les propositions de bailleurs sociaux d'acquiescer ce terrain afin de réaliser des logements sociaux,

Considérant que le prix de vente est établi en fonction de la destination des bâtiments, soit un projet de construction de 33 logements sociaux environ et une loge,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 18 voix pour et une contre (M. RIZZO)

1 – Approuve la décision d'aliéner ce bien, au prix de 900 000 € hors taxes.

2 – Autorise le maire ou son représentant à signer tout acte lié à cette cession, à ANTIN RESIDENCES, SA HLM et notamment la promesse de vente puis la vente ultérieure.

3 – Autorise le maire à retirer ce bien de l'inventaire après cession.

4 – Autorise le maire à inscrire le montant de la vente au budget.

- QUESTIONS DIVERSES.

Installation d'un distributeur de billets.

Monsieur le Maire précise que la Société Générale vient de faire une proposition d'installation d'un distributeur de billets au niveau de la salle informatique. La Banque demande une participation de 20 000€ à la commune sur les 45 000€ d'investissement. Le conseil municipal refuse la proposition de la Société Générale.

Logements sociaux Rue de Palaiseau : A fait l'objet de la délibération du point n°8.

INFORMATIONS DIVERSES :

Aucune observation n'est faite sur les décisions n°47 à 64.

RAPPORT DE COMMISSION

Commission Association : Le forum des associations interviendra le samedi 9 septembre.

Commission Transport : La rentrée a été très chaotique. Il y a eu des difficultés avec la société de transport les Cars d'Orsay, qui n'a pas assuré correctement sa prestation de transport.

Commission Personnel : un nouvel agent est arrivé le 1^{er} septembre au service scolaire, et un nouveau policier municipal devrait arriver très prochainement. Le recrutement du secrétaire général est toujours en cours.

Commission Jeunes : Le séjour d'été s'est déroulé dans les meilleures conditions possibles, sous une température caniculaire et dans une excellente ambiance.

Commission Sport : Une fois de plus, nous déplorons le travail bâclé de la société de nettoyage qui a une fois de plus laissé nos bâtiments sportifs dans un mauvais état.

Commission Voirie Assainissement Urbanisme : Rue de Villeras, les travaux ont commencé. Il s'agit de l'enfouissement des réseaux EDF et France Telecom et de la réfection des trottoirs et de la chaussée.

La lyonnaise des Eaux va poser une canalisation de transport d'eau potable entre le RN 118 et le Val d'Abian en passant le long du CV02 ET CR 14.

Commission CCAS : Le 14 octobre aura lieu l'accueil des nouveaux saclaysiens à Loisir et Culture.

Commission Environnement : La collecte des ordures ménagères est assurée depuis le 1^{er} septembre par la société OTUS – VEOLIA.

Le SIOM met à disposition des habitants de Saclay des composteurs pour les déchets végétaux. Cette opération connaît un grand succès.

La séance est levée à 22 heures 30.

Le Maire,

Le secrétaire de séance

Monsieur Georges SZYMKOWIAK

Monsieur Jean Jacques DEBRAS